

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

#### Arrêté du 11 mars 2015 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies d'orientation

NOR : MENE1503701A

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D. 333-1 à D. 333-3 ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 1992 modifié relatif aux voies d'orientation ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du 15 janvier 2015,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Au sixième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 17 janvier 1992 susvisé, sont ajoutés les mots :  
« , sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) ».

**Art. 2.** – Le présent arrêté entre en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2015.

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 mars 2015.

NAJAT VALLAUD-BELKACEM